



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9430^e séance

Lundi 2 octobre 2023, à 16 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. França Danese	(Brésil)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Spasse
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M ^{me} Osei
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	Suisse	M. Hauri
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Lettre datée du 14 août 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/596)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 16 heures.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil de sécurité, à S. E. l'Ambassadeur Ferit Hoxha, Représentant permanent de l'Albanie, qui a assuré la présidence du Conseil pendant le mois de septembre. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Hoxha et à son équipe pour le grand talent diplomatique avec lequel ils ont mené les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Lettre datée du 14 août 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/596)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante du Guyana et les représentants d'Haïti, de la Jamaïque et du Kenya à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Jean Victor Génésus, Ministre des affaires étrangères et des cultes de la République d'Haïti.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/709, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Équateur et les États-Unis d'Amérique.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/596, qui contient le texte d'une lettre datée du 14 août 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Chine, Fédération de Russie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2699 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a créé un précédent aujourd'hui en autorisant la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. Nous sommes passés à la vitesse supérieure afin de trouver un nouveau moyen de préserver la paix et la sécurité dans le monde, en répondant aux appels répétés d'un État Membre en proie à une crise multidimensionnelle dans un contexte alarmant marqué par l'escalade de la violence en bande organisée.

Je voudrais saluer la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre haïtien des affaires étrangères, M. Génésus, et remercier Haïti de son partenariat. Je me félicite également de la participation à la présente séance de la représentante du Guyana et des représentants de la Jamaïque et du Kenya. Je sais aussi gré à l'Équateur, en tant que corédacteur, du travail inlassable qu'il a accompli sur la résolution 2699 (2023).

J'adresse en outre mes vifs remerciements au Kenya pour avoir accepté de prendre la tête de la Mission. Grâce à la participation de pays du monde entier, la communauté internationale peut maintenant aller de l'avant avec la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. Cette mission a été créée à la demande du Gouvernement et de la société civile haïtiens pour remédier à l'insécurité et à la crise humanitaire grave à laquelle le pays est confronté depuis bien trop longtemps. Le déploiement de la Mission contribuera à répondre aux besoins critiques d'Haïti à court terme et à favoriser les conditions de sécurité nécessaires à la stabilité à long terme du pays. Il convient de souligner que la résolution reconnaît qu'il est indispensable de tirer des enseignements des missions

précédentes et appelle à la mise en place de garanties visant à promouvoir le respect des droits humains et l'application du principe de responsabilité.

La résolution précise que la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti opérera dans le strict respect du droit international et prévoira des compétences spécialisées dans les domaines de la lutte antigang, de la police de proximité, de la protection des enfants et des femmes et de la prévention et de la répression des violences sexuelles et fondées sur la genre. La Mission doit prendre les mesures permettant d'assurer une bonne conduite et la discipline et de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Il y a un an, le Secrétaire général a appelé la communauté internationale à dépêcher une mission en Haïti. Il nous a fallu une année entière pour arriver là où nous sommes aujourd'hui. Mais soyons clairs : notre travail est loin d'être terminé. Notre objectif est à présent de rendre la Mission opérationnelle et de réussir à rétablir les conditions de sécurité que le peuple haïtien réclame.

La Mission apportera à la Police nationale d'Haïti un soutien supplémentaire pour sécuriser les rues d'Haïti, mais ce n'est qu'une partie des efforts plus vastes déployés pour faire face à la crise multidimensionnelle qui sévit dans le pays, notamment l'insécurité alimentaire aiguë, ainsi que d'autres problèmes d'ordre humanitaire, économique et politique. Dans le cadre de ces efforts, la Mission travaillera en étroite coordination avec le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et les organismes compétents des Nations Unies. La Mission est un exemple d'action multinationale qui a pour but de remédier à cette grave crise de sécurité. Elle a été conçue de sorte que ses ressources et sa nature soient véritablement multinationales et requiert des efforts collectifs pour être couronnée de succès.

La réponse de la région et d'une grande partie des pays du monde a été unie et forte. Nous remercions tout particulièrement les dirigeants de la Communauté des Caraïbes et des pays tels que la Jamaïque, les Bahamas, la Barbade et Antigua-et-Barbuda, qui se sont tous engagés publiquement à fournir du personnel à la Mission et plus encore, comme dans le cas du Kenya. La résolution qui a été adoptée aujourd'hui au titre du Chapitre VII constitue une obligation juridique pour nombre de ces pays et d'autres qui souhaitent participer et apporter leur contribution. Comme le Président Biden l'a souligné dans son allocution à l'Assemblée générale le mois dernier, « le peuple haïtien ne peut pas attendre plus longtemps ». Grâce à l'adoption de cette résolution, nous pouvons

maintenant collaborer pour donner corps à cette vision en aidant le peuple haïtien qui en a si cruellement besoin.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à exprimer sa plus sincère compassion au peuple haïtien face à la situation tragique dans laquelle il se trouve. Nous nous employons à ce que le Conseil se préoccupe d'encore plus près de la question d'Haïti, en demandant que les autorités haïtiennes et l'ensemble des partis et des factions politiques assument véritablement leurs responsabilités respectives et en appelant les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux et régionaux concernés à fournir au pays une assistance ciblée. La Chine se félicite que le Kenya soit disposé à diriger une mission multinationale d'appui à la sécurité et à jouer un rôle actif dans l'amélioration des conditions de sécurité en Haïti, aux côtés de plusieurs pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Ces dernières semaines, nous avons tenu des consultations approfondies avec les membres du Conseil afin de mettre au point un cadre adapté pour faciliter le déploiement d'une mission multinationale d'appui à la sécurité. Les consultations ont notamment porté sur l'invocation du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Se fondant sur les principes de souveraineté de l'État et de non-ingérence dans les affaires intérieures, la Chine a toujours suivi une approche prudente et responsable concernant l'invocation du Chapitre VII, relatif à l'emploi de la force. Par le passé, il y a eu des exemples où l'autorisation d'agir en vertu du Chapitre VII a été utilisée de manière abusive. Toutefois, au vu des conditions de sécurité qui règnent actuellement en Haïti et des inquiétudes et appels de la communauté internationale, en particulier les pays de la CARICOM, et compte tenu de la confiance que nous faisons aux pays amis, la Chine a pris une position constructive sur l'adoption de la résolution 2699 (2023).

Conformément à la résolution qui vient d'être adoptée, nous espérons que le pays qui dirigera la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti tiendra avec Haïti des consultations étroites sur les arrangements à prévoir pour le déploiement de la Mission, en vue de s'accorder et de s'assurer que les arrangements en question seront bien accueillis par la population haïtienne. En outre, il conviendra de rendre compte rapidement au Conseil. Par ailleurs, l'application de la résolution doit être compatible avec le droit international et les normes élémentaires qui régissent les relations internationales, de manière à éviter d'empiéter sur la souveraineté d'autres pays ou de s'ingérer dans leurs affaires intérieures.

Sans gouvernement légitime, efficace et responsable, un appui extérieur peut difficilement produire des effets durables. Les autorités haïtiennes et l'ensemble des partis et des factions doivent parvenir dans les meilleurs délais au consensus le plus large possible et arrêter un calendrier raisonnable et crédible. Malheureusement, la résolution d'aujourd'hui aurait pu envoyer un message plus fort à cet égard. Grâce à la facilitation chinoise, le texte reconnaît les efforts déployés par la CARICOM pour promouvoir un règlement politique de la crise haïtienne. Nous exhortons les autorités haïtiennes et l'ensemble des partis et des factions à répondre positivement aux efforts de médiation de la CARICOM et au travail mené par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) dans l'intérêt fondamental de la population, à faire preuve de sincérité dans le dialogue et dans l'exercice de leurs responsabilités, et à créer les conditions requises pour la tenue au plus tôt d'élections libres et régulières.

À la demande appuyée de la Chine et avec le soutien d'une vaste majorité des membres du Conseil, les rédacteurs ont finalement pris en compte les vues chinoises et invité explicitement, dans la résolution, tous les pays à tout mettre en œuvre pour tarir à leur source les voies par lesquelles les bandes organisées haïtiennes obtiennent des armes légères et des munitions. Il s'agit d'une décision très importante. Si le Conseil avait pris cette disposition plus tôt, les conditions de sécurité en Haïti n'en seraient peut-être pas arrivées où elles en sont aujourd'hui. Dorénavant, tous les pays ont l'obligation de prendre des mesures concrètes en application des résolutions du Conseil et de contribuer à combattre la violence des bandes organisées et à préserver la sûreté et la vie des Haïtiens.

Les multiples crises en cours en Haïti sont intriquées, et les problèmes de sécurité n'en sont qu'une dimension. Il faut donc impérativement une approche globale pour trouver une solution globale. Ce mois-ci, le Conseil aura des occasions de tenir des consultations et des discussions approfondies sur la situation politique en Haïti, le régime de sanctions et le travail du BINUH. La Chine attend avec intérêt de travailler avec la communauté internationale et les membres du Conseil pour soutenir le peuple haïtien et l'aider à trouver la bonne manière de s'extraire de ses crises.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, nous félicitons le Brésil de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous sommes convaincus que cette présidence sera une réussite. Nous nous félicitons de la

présence du Ministre haïtien des affaires étrangères à la séance de ce jour.

La Russie s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution élaboré par l'Équateur et les États-Unis pour l'autorisation d'une mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. En même temps, nous sommes pleinement conscients de l'ampleur et de l'urgence du problème de sécurité qui se pose à Haïti. Nous n'avons eu de cesse et nous continuerons de plaider pour qu'il soit fourni une assistance internationale responsable à ce pays, en tenant compte de l'opinion de toutes les composantes de la société haïtienne. Face à des autorités impuissantes et à une police nationale aux moyens limités, la violence qui règne en Haïti a atteint un point tel que Port-au-Prince a demandé de son propre chef un soutien armé à la communauté internationale. Au vu de cette requête, des appels du Secrétaire général et de l'avis des États de la région, et puisque le Kenya est disposé à prendre les rênes d'une telle mission internationale, nous n'avons aucune objection de principe à cette initiative en tant que telle.

Toutefois, il faut bien comprendre que le déploiement des forces armées d'un pays sur le territoire d'un autre, même à sa demande, est une mesure extrême qui doit être bien réfléchie. Or, durant la planification de la mission et l'élaboration de la résolution correspondante, nos demandes justifiées de précisions sur le concept des opérations, les modalités d'emploi de la force et la stratégie de retrait des contingents sont toutes restées sans réponse. Par ailleurs, nous avons eu l'impression que d'aucuns espéraient conférer la légitimité des Nations Unies à cette mission ne relevant pas de l'ONU par l'effet d'une décision du Conseil brouillonne mal pensée.

Nous savons tous que l'autorisation d'une opération en vertu du Chapitre VII est une mesure très grave qui exige d'avoir pleinement conscience de la responsabilité qu'elle implique et des conséquences possibles. Malheureusement, lors des négociations sur le document, nous avons été amenés à en douter. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie ne peut accepter que le Chapitre VII de la Charte soit invoqué pratiquement à l'aveugle. L'histoire d'Haïti est suffisamment marquée par l'ingérence étrangère irresponsable, qui est précisément à l'origine de la spirale descendante dont les Haïtiens n'arrivent pas à se sortir depuis des années. Nous considérons qu'il serait inconsidéré d'autoriser à nouveau l'emploi de la force en Haïti sans connaître parfaitement les paramètres de la mission. En outre, le concept des opérations doit être approuvé par le Conseil, et non simplement porté à son attention comme un fait accompli.

Néanmoins, nous tenons à relever certains éléments positifs de la résolution qui vient d'être adoptée, tels que l'appel lancé à toutes les forces politiques haïtiennes pour qu'elles arrivent à un large consensus par le dialogue et avec le concours de l'ONU et de la CARICOM, ou encore l'extension de l'embargo sur les armes à tous les acteurs n'opérant pas sous les auspices de l'État ou avec l'approbation de l'Organisation. Nous espérons notamment que cette dernière mesure contribuera à réduire sensiblement le flux illégal d'armes à destination de l'île et de braquer les projecteurs sur les sources et les itinéraires de contrebande.

Nous espérons que la Mission qui a été autorisée aidera à stabiliser rapidement la situation en Haïti, tout en respectant la souveraineté du pays et les droits de ses habitants. Toute ingérence de forces extérieures dans les processus politiques internes est inacceptable. Nous souhaitons à Nairobi plein succès dans les préparatifs en vue de la constitution et du déploiement des forces. Nous attendons les informations détaillées relatives à la Mission qui ont été demandées dans la résolution.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter cette explication de vote après le vote au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité.

Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter chaleureusement le Brésil de son accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Je saisis cette occasion pour saluer la présidence albanaise pour l'excellent travail qu'elle a accompli. Je tiens également à saluer la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre haïtien des affaires étrangères, ce qui témoigne de l'importance des délibérations que nous menons dans cette salle.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité ont pleinement soutenu l'adoption de la résolution 2699 (2023), autorisant le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous estimons que cette mesure que nous avons adoptée, à l'appui et à la demande d'Haïti, est une mesure bénéfique pour le pays et l'humanité. Par notre décision d'aujourd'hui en tant que Conseil, nous nous mobilisons ensemble pour Haïti et nous assumons la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui nous incombe.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité se félicitent du consensus auquel sont parvenus les membres du Conseil sur le texte de la résolution, tel qu'il a été présenté par l'Équateur et les États-Unis. Le texte fait

écho à la situation insoutenable que traverse actuellement le peuple haïtien. C'est pourquoi nous considérons cette résolution comme une étape importante pour mettre un terme aux activités des bandes et des acteurs criminels, qui paralysent Haïti et cherchent à détruire ce pays noble et héroïque, qui a toujours défendu et chéri la liberté et l'indépendance.

Nous tenons à saluer la participation du Kenya au difficile processus de négociation de la résolution. Nous le félicitons vivement de s'être proposé pour diriger la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Cela nous permet de passer des paroles aux actes dans un pays dont l'histoire nous impose à tous et à toutes de faire un examen de conscience. Nous réaffirmons notre appui résolu au rôle important dévolu au Kenya et exhortons tous les États Membres à coopérer avec la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité reconnaissent et saluent vivement le rôle important joué par la Communauté des Caraïbes et d'autres États d'Amérique latine dans la région, ce qui renforce la confiance dans le processus visant à accompagner le peuple haïtien sur la voie du rétablissement de la loi, de l'ordre, de la paix et de la stabilité. L'engagement collectif que nous prenons aujourd'hui en faveur d'Haïti doit également bénéficier du soutien de tous les partenaires et amis du peuple haïtien.

Nous appelons à un consensus national en vue d'un processus politique inclusif et d'une transition, ainsi que d'élections transparentes qui permettent de concrétiser de manière juste et crédible la volonté du peuple haïtien. Nous appelons tous les segments de la société haïtienne qui ne l'ont pas encore fait à se rallier au consensus pour tracer la voie vers le relèvement du pays.

Enfin, nous attendons avec intérêt le déploiement rapide de la force multinationale en Haïti. Nous espérons vivement que, avec d'autres leviers d'action, tels que des sanctions ciblées, un embargo sur les transferts d'armes à destination des bandes, une aide humanitaire essentielle, des mécanismes de surveillance et de contrôle du respect des obligations pour prévenir toute forme d'abus ou d'outrepassement du mandat, ainsi que des efforts accrus pour promouvoir le développement socioéconomique, ce déploiement contribuera à redonner espoir à Haïti, à y rétablir la stabilité et à lui offrir un avenir meilleur.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Puisqu'il s'agit de la première séance formelle du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la

présidence du Conseil et remercier l'Albanie pour le travail remarquable qu'elle a accompli au cours du mois de septembre. Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui du Ministre haïtien des affaires étrangères, des représentants du Kenya et de la Jamaïque, ainsi que de la représentante du Guyana. J'exprime notre gratitude aux corédacteurs, l'Équateur et les États-Unis. Nous les remercions des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour nouer le dialogue avec les membres du Conseil au cours des dernières semaines et pour tenir compte de tous les points de vue et de toutes les préoccupations dans le texte de la résolution (résolution 2699 (2023)).

Malte a voté pour la résolution, compte tenu de la situation désespérée sur le terrain et de la responsabilité qui incombe au Conseil de réagir d'urgence. Nous remercions le Kenya, qui s'est proposé pour diriger la Mission. Nous saluons également tous les États Membres qui se sont engagés à apporter leur appui. La Mission doit s'acquitter de ses tâches de manière exemplaire. Elle doit mettre en œuvre tous les aspects de la résolution et mener ses activités en toute transparence et dans le plein respect du droit international, y compris du droit des droits de l'homme, afin de contribuer à la protection de la population haïtienne. Le contrôle de la mise en œuvre de la résolution sera essentiel pour garantir son efficacité, et il faudra distinguer clairement le rôle de la Mission de l'action humanitaire menée sur le terrain.

Toutefois, la Mission ne résoudra pas tous les problèmes auxquels le pays reste confronté. La stabilisation de la situation en matière de sécurité nécessitera un appui international considérable. Nous sommes également conscients qu'il est urgent d'organiser des élections libres et régulières pour rétablir les institutions démocratiques d'Haïti. Nous appelons une nouvelle fois les autorités haïtiennes à parvenir à un consensus large et solide sur la feuille de route politique d'Haïti.

L'adoption de cette résolution démontre la détermination du Conseil à agir pour instaurer la paix et la sécurité en Haïti. La communauté internationale doit se tenir aux côtés d'Haïti. Il n'y a plus de temps à perdre.

M. Hauri (Suisse) : Comme il s'agit de la première séance sous la présidence brésilienne du Conseil de sécurité, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter et vous assurer du plein soutien de la Suisse, et je félicite également l'Albanie pour son excellent travail pendant le mois de septembre. Je salue également la présence du Ministre des affaires étrangères d'Haïti à la séance.

La Suisse salue la décision du Conseil qui envoie, aujourd'hui, un fort signal de solidarité envers la population haïtienne. Nous remercions les corédacteurs, l'Équateur et les États-Unis, ainsi que les membres du Conseil pour leurs efforts dans la recherche d'un consensus. L'autorisation, aujourd'hui, d'une Mission multinationale d'appui à la sécurité témoigne du fait que les appels à l'aide qui nous parviennent d'Haïti ont été entendus. La Suisse est consciente des attentes qui sont placées dans la réponse internationale, ainsi que du contexte sécuritaire précaire.

Dans cette perspective, la Suisse se félicite que le respect du droit international, en particulier des droits humains, fasse partie intégrante de cette mission et en renforce le mandat. Nous appelons tous les acteurs à respecter et protéger les droits humains de chaque individu. Nous saluons l'importance accordée à la protection de l'enfance et à la prise en compte des dimensions relatives aux violences sexuelles et basées sur le genre. Ainsi, par la résolution 2699 (2023), nous mandations la Mission et les États participants à respecter ces principes en faisant preuve de la plus haute exemplarité.

Enfin, la Suisse salue l'annonce du Kenya ainsi que celle d'autres États, notamment dans la région, de leur intention de contribuer à cette mission multinationale. Nous appelons également la communauté internationale à assurer l'articulation de cette mission avec les autres composantes, présentes comme futures, de l'aide internationale dans le pays. Celles-ci ouvriront la voie, par une approche intégrale et holistique, à la mise en œuvre d'un dialogue inter-haïtien afin de répondre aux crises complexes qui affectent le pays.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous transmettre nos meilleurs vœux, Monsieur le Président, pour votre présidence, et par remercier l'Albanie de sa présidence couronnée de succès le mois dernier.

Je voudrais tout d'abord remercier les corédacteurs chargés du dossier, l'Équateur et les États-Unis, de la manière dont ils ont dirigé les négociations d'aujourd'hui sur la résolution 2699 (2023). Le Japon a voté pour la résolution en raison de la gravité de la situation en Haïti, caractérisée par une escalade de la violence et des activités criminelles, ainsi que de la nécessité urgente de fournir un appui international efficace en réponse aux appels répétés du Gouvernement haïtien. Nous nous félicitons que le Conseil ait pu se réunir aujourd'hui pour autoriser le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti afin d'aider la Police nationale d'Haïti.

Nous saluons la volonté du Kenya de diriger la Mission et les offres de contribution émanant d'autres pays.

L'adoption de cette résolution n'est qu'un premier pas. Des préparatifs approfondis et exhaustifs sont essentiels pour garantir le bon fonctionnement et l'efficacité de la Mission. Il faut notamment examiner attentivement et bien connaître la situation sur le terrain, évaluer les capacités et les ressources nécessaires à la Mission, clarifier les règles d'engagement et mettre en place une structure de commandement et une répartition des tâches appropriées entre les parties prenantes. À cet égard, nous appelons les États Membres à contribuer et à partager leur expérience et leurs connaissances afin d'assurer une préparation et un soutien optimaux aux opérations de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Pour sa part, le Japon collaborera activement avec la communauté internationale et ne ménagera aucun effort pour assurer l'efficacité et le succès de la Mission.

En outre, nous tenons à souligner qu'il ne suffit pas de régler les problèmes de sécurité. Ce processus doit aller de pair avec les efforts déployés par Haïti, avec le soutien de partenaires internationaux, pour rétablir des institutions démocratiques résilientes et une gouvernance responsable, ainsi que pour fournir à la population des services de base et des possibilités de développement. Ces efforts permettront de gagner la confiance de la population, ce qui est essentiel pour parvenir à une paix et une sécurité durables en Haïti, et nous continuerons de les appuyer. Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre solidarité indéfectible avec le Gouvernement et le peuple haïtiens.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à féliciter le Brésil de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je me joins aux autres oratrices et orateurs pour souhaiter la bienvenue à M. Génés, Ministre des affaires étrangères d'Haïti, ainsi qu'aux représentants du Kenya et de la Jamaïque et à la représentante du Guyana.

Le Royaume-Uni se félicite d'avoir voté pour la résolution 2699 (2023) qui autorise la création de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, comme le demande le Gouvernement haïtien, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous remercions les États-Unis et l'Équateur des efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de mobiliser des soutiens au sein du Conseil. La Mission multinationale d'appui à la sécurité est une mesure importante pour aider la Police nationale d'Haïti à faire face à la détérioration des conditions de sécurité dans le pays et elle ouvre la voie à de nouveaux

efforts pour remédier aux crises de sécurité, humanitaire, politique et économique qui y sont liées. Nous espérons que la Mission appliquera les normes internationales les plus strictes. Le Royaume-Uni salue le leadership dont a fait preuve le Kenya en proposant de diriger la Mission, et nous nous félicitons également de la participation des États membres de la Communauté des Caraïbes et d'autres pays à l'effort multinational pour aider le peuple haïtien.

Nous appelons tous les acteurs en Haïti à s'employer de manière constructive à la préparation de la tenue d'élections législatives et présidentielle inclusives, libres et régulières, dès que les conditions de sécurité sur place le permettront. La résolution adoptée aujourd'hui représente une mesure importante pour contribuer à remédier à la situation désastreuse en matière de sécurité. Mais à plus long terme, seule une solution politique peut donner au peuple haïtien la sécurité et la prospérité qu'il mérite.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres pour féliciter le Brésil de son accession à la présidence du Conseil et pour remercier l'Albanie de la grande compétence avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Lorsque les pays du monde entier se sont réunis il y a deux semaines, un appel clair a retenti dans la salle de l'Assemblée générale. C'est celui lancé par Haïti, par la Communauté des Caraïbes et par des pays du monde entier. Ils se sont tous exprimés d'une seule voix pour reconnaître que le monde doit une résolution à Haïti, comme l'a dit la Première Ministre de la Barbade, M^{me} Mia Mottley. Certains des pays qui ont lancé cet appel sont présents aujourd'hui et nous saluons la participation à la présente séance d'Haïti, du Kenya, de la Jamaïque et du Guyana.

La communauté internationale a demandé au Conseil de sécurité de prendre des mesures, et la résolution 2699 (2023) répond à cet appel. En votant pour aujourd'hui, les Émirats arabes unis réaffirment qu'une action décisive, comme l'a préconisé le Secrétaire général, est nécessaire pour aider Haïti à retrouver la voie de la paix et de la stabilité. Nous saluons le travail diligent et la souplesse des corédacteurs, l'Équateur et les États-Unis, ainsi que la participation constructive de tous les membres du Conseil à l'élaboration de la résolution. En conséquence, la résolution prévoit des garanties qui assureront que l'autorisation de déployer une Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti sera mise en œuvre de manière efficace et en étroite coordination avec le Gouvernement haïtien. Nous nous félicitons de la volonté du Kenya de diriger la Mission et de celle d'autres

États Membres d'y participer. Nous remercions tout particulièrement le Kenya d'être intervenu de manière si responsable pour contribuer ainsi à la paix et à la sécurité internationales.

Le texte de la résolution reconnaît que la situation en Haïti évolue et continue de se dégrader rapidement. Pour relever ce défi de manière efficace et appropriée, le Conseil doit disposer de points d'entrée qu'il pourra examiner, ajuster et intégrer au mandat de la Mission au fur et à mesure de l'évolution de la situation et des plans d'intervention. C'est pourquoi nous nous réjouissons que la résolution prévoie une autorisation assortie d'un délai de 12 mois, un examen obligatoire au bout de neuf mois et des rapports réguliers au Conseil. Nous nous félicitons également que l'autorisation tienne compte des questions de genre. Veiller à ce que la Mission soit dotée des moyens nécessaires pour lutter contre les horribles violences sexuelles et fondées sur le genre commises par des bandes armées contre la population haïtienne doit être au cœur de son mandat. Nous encourageons tous les États Membres qui participent à la Mission à investir dans les compétences et la formation dont ont besoin leurs contingents pour répondre comme il se doit à ce type de crimes. Alors que la situation humanitaire en Haïti reste désastreuse et qu'elle est aggravée par l'insécurité persistante dans le pays, nous nous félicitons que la Mission multinationale joue un rôle essentiel en facilitant l'accès sûr et sans entrave de l'aide humanitaire.

L'appui à la sécurité que la Mission fournira est essentiel, mais ce n'est pas une solution miracle qui transformera à elle seule Haïti en un pays sûr. Nous renouvelons notre appel en faveur d'une réponse globale et durable aux défis auxquels Haïti est confronté. Les parties prenantes concernées doivent œuvrer de concert pour favoriser un dialogue inclusif et inter-haïtien en vue d'un règlement politique pris en main et dirigé par les Haïtiens. Cela doit aller de pair avec des efforts visant à rétablir l'état de droit dans tout le pays, dans l'intérêt du peuple haïtien et de la région. Nous soulignons également la nécessité pour la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti de se coordonner avec la CARICOM et les organismes compétents des Nations Unies, notamment le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, afin de compléter les divers efforts menés pour appuyer le Gouvernement et le peuple haïtiens. Pour leur part, les Émirats arabes unis resteront déterminés à appuyer toutes les initiatives visant à instaurer la paix et la stabilité en Haïti.

M. Spasse (Albanie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité qui ont dit leur satisfaction de la présidence albanaise du Conseil. Dans le même temps, je tiens à féliciter le Brésil de son accession à la présidence et à vous souhaiter, ainsi qu'à votre équipe, bonne chance. Nous saluons la participation à la présente séance du Ministre haïtien des affaires étrangères, M. Génés, ainsi que des représentants du Kenya de la Jamaïque et de la représentante du Guyana.

L'Albanie exprime sa profonde gratitude aux États-Unis et à l'Équateur, corédacteurs, qui ont mené les négociations, ainsi qu'aux membres du Conseil, qui se sont mobilisés de manière constructive en faveur de la résolution autorisant le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti (résolution 2699 (2023)) afin d'aider la Police nationale d'Haïti à rétablir la sécurité. Nous saluons l'esprit d'initiative dont a fait preuve le Kenya, ainsi que la volonté de la Communauté des Caraïbes de participer à la Mission, en réponse à l'appel du Secrétaire général et à la demande d'Haïti.

Aujourd'hui, l'Albanie a voté pour la résolution, consciente du rôle essentiel que la Mission jouera pour rétablir la sécurité et créer les conditions propices à la tenue d'élections libres et régulières en Haïti. Il s'agit également d'un pas important vers le règlement de la crise humanitaire dans le pays. Nous envisageons la Mission comme travaillant en étroite collaboration avec le Gouvernement haïtien, dans le respect du droit international, du droit international des droits de l'homme et des normes internationales.

Pour terminer, je voudrais dire que l'Albanie se tient fermement aux côtés d'Haïti et de son peuple résilient et est déterminée à contribuer au retour à la normale.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je salue la participation du Ministre haïtien des affaires étrangères à la présente séance. Je salue également la présence des délégations jamaïcaine, guyanienne et kényane. Je félicite l'Albanie de sa présidence du Conseil au mois de septembre et je souhaite plein succès au Brésil, qui présidera le Conseil en ce mois d'octobre.

Y a-t-il meilleure façon d'entamer la présidence brésilienne du Conseil de sécurité que par l'adoption de la résolution autorisant le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti (résolution 2699 (2023)) ? Je salue le rôle central joué par le Brésil tant dans l'adoption de la résolution 2692 (2023), en date du 14 juillet, qui encourageait le déploiement d'une

mission d'appui à la Police nationale d'Haïti, que dans le processus de négociation de la résolution autorisant les États Membres de l'ONU à former et à déployer la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. Je salue également les précieuses contributions de toutes les délégations, qui ont indéniablement renforcé la résolution autorisant le déploiement de la Mission d'appui à la sécurité à l'heure où Haïti en a le plus besoin. En outre, je ne saurais trop insister sur le leadership africain, en ce qui concerne tant la volonté du Kenya d'envisager de diriger la Mission que le large appui apporté par les trois membres africains du Conseil de sécurité, ou encore le soutien manifesté par plusieurs autres pays de l'Union africaine, autant d'éléments qui illustrent clairement la coopération Sud-Sud. Je remercie tout particulièrement la délégation des États-Unis, corédactrice de la résolution, de sa coopération étroite et constante tout au long du processus, qui s'est étalé sur les mois d'août, de septembre et même sur le premier week-end d'octobre. Nous espérons que cette adoption enverra un message clair et net aux chefs et aux membres des bandes organisées et gangs qui sévissent en Haïti. Par conséquent, la communication stratégique demeure essentielle, même avant le déploiement.

Le 14 juillet dernier, j'avais expliqué que la résolution 2692 (2023) était un important palier, mais pas l'objectif final (voir S/PV.9377). La crise en Haïti est multidimensionnelle et nécessite donc une réponse globale. Pour la même raison, je réaffirme aujourd'hui que la résolution que nous venons d'adopter n'est pas non plus l'objectif final. Il s'agit d'une étape historique et solide, sur laquelle nous pourrions faire fond. La résolution que nous avons adoptée réaffirme le ferme attachement du Conseil de sécurité à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité d'Haïti. Tout au long du processus de négociation, nous avons gardé à l'esprit l'importance de ne pas répéter les erreurs du passé. Nous avons également inclus un libellé et des dispositions solides concernant les droits humains, la violence sexuelle, la prévention et l'application du principe de responsabilité, la protection des enfants, et les mesures de gestion des eaux usées et de protection qui s'imposent pour éviter l'apparition et la propagation de maladies transmissibles. Par ailleurs, des progrès décisifs ont été accomplis s'agissant des efforts nécessaires pour empêcher le transfert et le trafic d'armes et de munitions à destination d'Haïti, ce qui constitue un engagement à long terme. Nous avons également inclus des dispositions telles que l'appel lancé à la Mission d'appui à la sécurité pour qu'elle aide la Police nationale d'Haïti à protéger et à garantir l'accès de l'aide humanitaire. Nous avons

également insisté sur l'importance du processus politique, dans lequel le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti continuera à jouer un rôle d'appui central.

Enfin, nous encourageons les pays qui le peuvent à appuyer la Mission que nous venons d'autoriser, comme l'a demandé Haïti, ainsi qu'à accroître leur soutien et leur coopération socioéconomique, ce qui permettra au peuple haïtien de surmonter la situation humanitaire actuelle, qui est des plus précaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je salue la présence du Ministre des affaires étrangères d'Haïti ainsi que des Représentants permanents de la Jamaïque et du Kenya et de la Représentante permanente du Guyana. Le Brésil remercie les États-Unis et l'Équateur pour leur travail inlassable en tant que cofacilitateurs de cette résolution (résolution 2699 (2023)), ainsi que tous les membres du Conseil qui ont intensément et sincèrement contribué à sa construction.

D'emblée, nous voulons réaffirmer la fermeté et l'importance du respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité d'Haïti. Cependant, face aux besoins urgents d'Haïti en matière de sécurité, nous avons voté pour une autorisation au titre du Chapitre VII pour la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. Nous avons voté aussi pour une résolution complète, qui traite les aspects fondamentaux qui doivent orienter et soutenir cette opération ancrée dans les règles et les principes du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et dans la Charte des Nations Unies. Le Conseil répond ainsi à une demande formelle et claire d'Haïti, du Kenya et d'autres pays des Caraïbes prêts à contribuer avec des forces policières à cette initiative. La résolution établit un cadre politique et juridique permettant le déploiement et un financement adéquat aux parties intéressées. Le Brésil, pour sa part, insiste sur le fait que l'aide à la sécurité est une étape cruciale en ce moment, mais que de multiples efforts coordonnés sont essentiels pour une solution durable de la crise haïtienne.

Pour que les efforts de sécurité réussissent à long terme, il convient d'adopter une approche globale, qui mobilise le soutien au progrès institutionnel et socioéconomique en Haïti. Il est absolument impératif de traiter les causes structurelles sous-jacentes à la violence et à la vulnérabilité du pays. Il est évident aussi qu'un large

consensus politique national en Haïti est urgent et irremplaçable. La Mission d'appui doit assurer les conditions de sécurité pour que le peuple haïtien puisse reconstruire les institutions démocratiques et administratives de son pays et reprendre l'activité économique. Il doit être clair, en tout cas, que c'est la prérogative des Haïtiens de trouver leur propre chemin. Sans une solution politique haïtienne basée sur un processus électoral libre, juste et transparent, aucune assistance en matière de sécurité, d'aide humanitaire et d'aide au développement ne garantira un succès durable.

Nos pays se sont réunis dans cette salle pour assurer encore une fois aux Haïtiens l'énorme solidarité que leur portent la communauté internationale en général, et les peuples d'Afrique et de notre région, l'Amérique latine et les Caraïbes, en particulier. Le Brésil est prêt à continuer ces activités de coopération et à examiner les façons dont il sera possible de contribuer à la Mission. Et il faut insister sur le fait que cette solidarité sera nettement insuffisante, voire inutile, si les autres mesures et dispositions qu'elle veut assurer ou dont elle dépend ne sont pas mises en place de façon engagée, sincère et efficace.

Je vais énumérer ces mesures et ces dispositions : premièrement, un embargo total sur les armes auxquelles les gangs et les groupes paramilitaires continuent à ce jour d'avoir accès impunément et le désarmement de ces groupes ; deuxièmement, le retour effectif de la sécurité citoyenne et de la paix sociale en Haïti ; troisièmement, une entente politique ample qui permette aux institutions étatiques haïtiennes de se redresser et de s'engager décidément en faveur de la normalisation de la vie politique, sociale et économique du pays ; quatrièmement, l'organisation d'élections libres et justes, en toute sécurité, qui redonnent espoir au peuple haïtien frère et permettent de consolider une nouvelle étape dans la vie du pays ; cinquièmement, la reprise en force de l'aide humanitaire ; et finalement, l'aide, la coopération et le soutien généreux au développement économique et social durable d'Haïti. C'est le seul moyen d'assurer que les Haïtiens reprendront complètement leur destin entre leurs mains et que cette nouvelle action internationale de solidarité, cautionnée par le Conseil de sécurité, aura été, cette fois-ci, réussie.

(l'orateur reprend en anglais)

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Jean Victor Génésus, Ministre des affaires étrangères et du culte de la République d'Haïti.

M. Génésus (Haïti) : Qu'il me soit permis tout d'abord de saluer la République fédérative du Brésil, qui assure la présidence du Conseil de sécurité au cours du mois d'octobre, et de féliciter l'Albanie pour l'excellent travail accompli le mois dernier à la tête du Conseil. Je tiens, au nom du Gouvernement et du peuple haïtiens, à remercier tous ceux qui, en apportant leurs voix, leurs efforts, leur soutien et leurs contributions de quelque manière que ce soit, ont finalement rendu possible la décision d'aujourd'hui. Plus qu'un simple vote, il s'agit en fait d'une expression de solidarité avec un peuple en détresse.

Le vote sur la résolution 2699 (2023) constitue une avancée significative vers le règlement de la crise multidimensionnelle que traverse Haïti. C'est une lueur d'espoir pour le peuple, qui subit depuis trop longtemps les conséquences d'une situation politique, socioéconomique, sécuritaire et humanitaire difficile. J'en profite donc pour, publiquement ici, saluer son courage et sa résilience. Le Conseil de sécurité a pris la mesure de la crise et a compris la nécessité d'agir en urgence pour donner espoir à des millions de femmes, d'hommes et d'enfants désarmés qui ont besoin de recouvrer la liberté, la paix et la sécurité et qui ont appelé longtemps la communauté internationale à leur secours. Les membres du Conseil, en adoptant la résolution qui autorise le déploiement d'une mission multinationale d'appui à la sécurité, ont pris aujourd'hui une décision à la hauteur des défis.

J'en profite pour adresser, au nom du peuple et du Gouvernement haïtiens, un remerciement spécial au Président du Kenya, à son gouvernement et au peuple frère du Kenya, qui a accepté de diriger une telle mission. Je salue aussi les États-Unis et l'Équateur pour leur leadership dans la gestion de ce dossier. Je salue la présence des représentants du Guyana, de la Jamaïque et du Kenya.

La résolution adoptée aujourd'hui a une grande portée historique. J'exhorte les États Membres à apporter au plus vite leurs contributions pour le recouvrement d'un environnement sûr et stable en Haïti en vue du rétablissement des institutions démocratiques.

L'adoption de cette résolution dans le cadre du Chapitre VII de la Charte fondamentale répond à la nécessité de porter assistance à un membre de l'Organisation en danger. Il s'agira également d'empêcher que cette grave crise, qui a trop duré, continue de représenter une menace pour la paix et la sécurité dans la région.

J'apprécie à sa juste valeur le fait que le Conseil, dans la résolution adoptée aujourd'hui, réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité

du territoire haïtien, et reconnaît que c'est au Gouvernement d'Haïti que revient la responsabilité première d'assurer la sécurité, la stabilité et le respect de la loi et des droits des gens sur le territoire. À cet égard, le texte dit clairement que les règles d'engagement et l'emploi de la force par la Mission doivent se faire en consultation avec Haïti et les autres États participants, dans le strict respect de la souveraineté haïtienne et en conformité avec le droit international.

De même, j'ai noté avec beaucoup d'intérêt que la résolution reconnaît pleinement la nécessité pour la communauté et les institutions financières internationales de continuer à soutenir Haïti, même après la restauration d'un environnement sécurisé, en vue d'un développement économique, social et institutionnel durable. Elle a appelé les États Membres, ainsi que les organisations régionales, à fournir du personnel, du matériel, des moyens financiers et des ressources logistiques selon les besoins de la Mission. Je remercie tous les pays qui se sont déjà manifestés en ce sens, et j'en profite pour saluer l'engagement de nos amis et voisins de la Communauté des Caraïbes.

L'emploi de la force, comme première étape, demeure indispensable pour créer un environnement sécuritaire propice au fonctionnement normal des institutions, mais il n'est pas suffisant. Le développement socioéconomique doit être pris en compte pour s'attaquer durablement à l'extrême pauvreté, source de tous les maux. À cet égard, il est tout aussi nécessaire de continuer à soutenir davantage les programmes sociaux du Gouvernement visant à soulager les plus démunis dans les quartiers nécessiteux, terreau fertile du recrutement de jeunes désorientés et marginalisés.

Je note avec satisfaction que la résolution insiste sur l'importance pour les États participants à la Mission d'assurer le plus haut niveau de transparence en ce qui concerne le comportement disciplinaire des membres de leurs contingents, et qu'elle leur demande d'établir des mécanismes stricts de prévention et d'enquête en cas de violations ou d'abus des droits humains de toutes sortes, ainsi qu'en matière de traitement des eaux usées et en ce qui concerne d'autres contrôles environnementaux.

Finalement, je note que la résolution reconnaît le besoin pour toutes les parties prenantes en Haïti d'arriver à un accord permettant l'organisation d'élections présidentielle, législatives et municipales libres et équitables, ainsi que la reconstruction des institutions démocratiques. Dans cet ordre d'idées, je renouvelle l'engagement pris par le Premier Ministre, S. E. M. Ariel Henry, lors du débat général de la soixante-dix-huitième session ordinaire de

l'Assemblée générale, de prioriser le dialogue politique inter-haïtien, unique voie permettant d'obtenir un consensus suffisant pour l'organisation de ces élections attendues depuis longtemps dans le pays.

Je remercie les membres du Conseil de leur aimable attention et de leur solidarité agissante envers le peuple haïtien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamaïque.

M. Wallace (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de parler du soutien que la communauté internationale doit apporter à Haïti en ces temps particulièrement difficiles.

Je vous félicite, Monsieur le Président, pour l'accession du Brésil à la présidence du Conseil de sécurité en cette période décisive. Je voudrais également remercier les corédacteurs de cette importante résolution, les États-Unis et l'Équateur, de leur travail et de leur détermination inlassables qui nous ont permis d'en arriver là cet après-midi. On ne saurait trop insister sur l'urgence de la situation. Je souhaite également remercier les autres membres du Conseil qui ont appuyé la résolution 2699 (2023), qui vient d'être adoptée, ainsi que ceux qui ont œuvré pour en assurer l'adoption.

Les activités criminelles flagrantes commises par de puissantes bandes armées et les niveaux élevés d'insécurité qui en résultent pour les citoyens haïtiens ordinaires sont bien connus, et les femmes et les filles sont particulièrement prises pour cible et touchées par cette situation. L'une des conséquences directes de cette insécurité est que près de la moitié de la population haïtienne a aujourd'hui désespérément besoin d'aide humanitaire, et que la situation s'aggrave de jour en jour. C'est dans ce contexte que nous sommes appelés à agir pour aider à rétablir la sécurité et contribuer à un environnement politique, social et économique stable, propice au développement durable d'Haïti.

Le premier pas vers des solutions dirigées et contrôlées par les Haïtiennes et les Haïtiens face aux crises multidimensionnelles et multiformes auxquelles le pays est confronté doit être de réduire l'insécurité, qui a rendu impossible le fonctionnement normal d'une société civilisée. La CARICOM accueille donc favorablement la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, autorisée aujourd'hui par une résolution du Conseil de sécurité

au titre du Chapitre VII, et réaffirme son soutien à celle-ci en vue de fournir une assistance urgente à la Police nationale d'Haïti. Nous saluons la détermination sans faille du Kenya à diriger la Mission, preuve éclatante de la solidarité entre les régions. Plusieurs pays de la CARICOM apporteront également leur appui à cette cause, notamment sous forme de personnel. Et nous remercions tous les autres pays de la région et du monde entier qui se sont engagés à apporter leur concours avant même l'adoption de la résolution 2699 (2023). Nous exhortons d'autres États Membres à annoncer des contributions financières et en matière de sécurité, de personnel et de logistique à cet effort vital. Nous appelons également les États Membres à contribuer au panier de fonds pour la sécurité, destiné à financer les besoins de la Police nationale d'Haïti, ainsi qu'au plan d'aide humanitaire pour Haïti.

En ce moment où nous avons décidé de nous attaquer de front aux problèmes d'insécurité, la CARICOM reste engagée en faveur de la collaboration, tant au niveau régional qu'international, pour rétablir la paix et la stabilité et appuyer une stratégie de développement à long terme pour Haïti. Dans le cadre de ses efforts de médiation, le Groupe de personnalités éminentes de la CARICOM poursuit son dialogue avec le Gouvernement haïtien et les parties prenantes afin de briser l'impasse actuelle et de rétablir la stabilité politique en Haïti. C'est donc avec lucidité et espoir que la CARICOM attend avec intérêt le déploiement rapide de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, que nous estimons être une condition *sine qua non* du relèvement d'Haïti. Tout en réaffirmant notre engagement à faire en sorte que la mission qui va être déployée permette d'apporter la paix et la stabilité au peuple haïtien, nous souhaitons ardemment qu'Haïti, la première République noire indépendante, puisse bientôt offrir à son peuple la prospérité qu'il a toujours méritée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : La délégation kényane félicite le Brésil de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous saluons la présence de S. E. M. Jean Victor Génésus, Ministre des affaires étrangères et du culte d'Haïti, et des membres de la Mission haïtienne, qui en appellent à notre solidarité collective.

Nous remercions de tout cœur les membres du Conseil de sécurité de l'adoption judicieuse de la résolution 2699 (2023). Nous félicitons tout particulièrement les corédacteurs, les États-Unis et l'Équateur, dont les efforts

inlassables ont permis d'aboutir à une résolution équilibrée adaptée aux besoins pressants d'Haïti.

Par cette action, le Conseil a fait naître une lueur d'espoir pour le peuple haïtien en proie à de grandes difficultés en autorisant les États Membres à mettre sur pied la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Nous sommes fermement convaincus que l'adoption de cette résolution par le Conseil contribuera de manière décisive au retour de la sécurité en Haïti et servira de catalyseur à la consolidation de la gouvernance, du développement socioéconomique et de l'état de droit.

Dans un esprit de solidarité et de responsabilité collective, et en réponse à l'appel des autorités haïtiennes et du Secrétaire général, le Kenya a fait part de sa volonté de prendre la tête de cette initiative autorisée par le Conseil. Le 21 septembre, à l'occasion de son discours devant l'Assemblée générale, S. E. le Président William Ruto, a repris à son compte l'appel lancé par Haïti et le Secrétaire général et a imploré le Conseil d'adopter une résolution au titre du Chapitre VII, adaptée aux besoins particuliers d'Haïti. Les membres du Conseil ont répondu à son appel dans un esprit de coopération exemplaire.

Nous invitons maintenant les États Membres à prendre activement part à la Mission multinationale d'appui à la sécurité en lui fournissant du personnel, des fonds, des équipements essentiels et un appui logistique. Le Kenya réaffirme son engagement à collaborer étroitement avec les alliés d'Haïti, en particulier les États membres de la Communauté des Caraïbes, représentés ici aujourd'hui par la Jamaïque et le Guyana, ainsi qu'avec d'autres nations bienveillantes, pour constituer et rendre opérationnelle la Mission, conformément à la présente résolution. Dans les semaines à venir, le Kenya, de concert avec d'autres pays contributeurs, informera le Conseil des préparatifs concrets du déploiement de la Mission.

Une fois de plus, le Kenya remercie le Conseil de sécurité pour cet accomplissement et réaffirme sa solidarité inébranlable avec Haïti et son peuple résilient. Nous nous associons aux membres du Conseil pour réaffirmer une fois encore notre attachement à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'intégrité territoriale et à l'unité d'Haïti.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guyana.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite le Brésil pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous saluons la présence de S. E. M. Jean

Victor Génés, Ministre des Affaires étrangères d'Haïti, à cette séance.

Le Guyana s'associe à la déclaration faite au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et se joint aux félicitations adressées aux rédacteurs, les États-Unis et l'Équateur, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de présenter cette importante résolution, qui autorise le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. L'action décisive du Conseil de sécurité aujourd'hui démontre sans équivoque l'engagement de la communauté internationale envers Haïti et sa volonté de répondre aux préoccupations de son peuple, sur le plan humanitaire et de la sécurité.

Je saisis cette occasion pour exprimer la solidarité inébranlable du Guyana avec le peuple haïtien – nos frères et sœurs caribéens – et notre détermination sans faille à travailler en collaboration avec la communauté internationale pour fournir à la Police nationale d'Haïti l'assistance dont elle a désespérément besoin.

Nous appuyons pleinement la demande faite par Haïti en vue du déploiement d'une force multinationale. Nous félicitons les États Membres qui ont déjà apporté leur aide à Haïti et ceux qui se sont engagés à soutenir la Mission multinationale d'appui à la sécurité en lui fournissant des ressources humaines et financières. Nous remercions en particulier le Kenya de s'être proposé pour diriger la Mission, ainsi que nos frères et sœurs des Caraïbes qui ont accepté d'emblée d'y participer.

Nous plaidons pour la poursuite de ce soutien, une fois que la Mission aura atteint ses objectifs, afin que la Police nationale d'Haïti soit véritablement en mesure de reconstituer ses ressources, de remonter le moral de ses effectifs et de favoriser le recrutement en vue de faciliter la pérennisation de la paix et de la stabilité dans l'ensemble du pays. Bien que nous soyons gravement préoccupés par

la situation de sécurité en Haïti, nous tenons à souligner qu'il s'agit d'une crise multidimensionnelle qui nécessite une action internationale urgente et coordonnée sur les plans politique et économique. Tous ces éléments sont inextricablement liés et doivent être traités en parallèle. Pour qu'une solution donne des résultats, elle doit non seulement être globale, axée à la fois sur les défis socio-économiques et les problèmes de sécurité, mais elle doit également être dirigée et contrôlée par les Haïtiens et centrée sur eux. En outre, nous ne devons jamais relâcher notre attention pour être en mesure de remédier aux difficultés sous-jacentes et persistantes qui entravent les efforts déployés par Haïti pour avancer sur la voie de son développement.

Ma délégation saisit cette occasion pour insister sur le message de la CARICOM, qui demande que tous les efforts visant à contribuer au règlement de la situation en Haïti soient entrepris de bonne foi et donnent la priorité aux besoins et aux réalités du peuple haïtien. Ces efforts doivent également être exempts de toute influence géopolitique ou opportunisme politique. En outre, nous lançons un appel pour que le plan de réponse humanitaire soit doté des moyens suffisants et exhortons les partenaires humanitaires à augmenter massivement l'aide financière, en gardant à l'esprit la nécessité d'investir dans l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire et de renforcer la résilience des plus vulnérables. Pour sa part, le Guyana est en train d'organiser l'aide humanitaire sous forme de nourriture et de médicaments, tout en envisageant d'autres formes d'assistance et d'appui, maintenant que cette résolution a été adoptée.

Pour terminer, je rappelle que la communauté internationale a un rôle crucial à jouer pour aider Haïti à avancer vers un avenir meilleur.

La séance est levée à 17 h 10.